

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

5/26/02

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jean STEENSELS Date et signature (2) :

Po Duwez

Martine DUWEZ
Directrice

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

.....LANGUE DES SIGNES - ATELIER DE COMMUNICATION - CONVENTION

CODE DE L'U.F. (3)	84 31 12 U 1 51	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	001
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter

LANGUE DES SIGNES ATELIER DE COMMUNICATION - CONVENTION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à des étudiants, entendants ou sourds, qui ont acquis les compétences élémentaires de contact en langue des signes, d'activer ou de réactiver ces compétences au cours d'ateliers de communication.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à utiliser et renforcer des capacités en communication signée dans une perspective :

- d'échanges plus aisés avec les personnes sourdes ou malentendantes ;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'ayant intégré les bases élémentaires de contact du langage des signes il est capable :

- d'utiliser la langue des signes dans une expression correcte et signifiante pour le receveur ;
- de comprendre des signeurs différents.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de la section « Langue des signes . Niveau élémentaire » de l'enseignement secondaire inférieur de l'enseignement de promotion sociale

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Langue des signes : atelier de communication	CT	F	16
<u>2. Part d'autonomie</u>			4
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable , au moyen d'échanges entre personnes sourdes et/ou entendants, de s'exprimer relativement à des situations ou sujets de la vie quotidienne. Cette communication impliquera :

- d'utiliser les moyens de communication propres à la langue des signes ;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps ;
- d'utiliser le vocabulaire concret du langage signé relatif aux thèmes généraux de la vie quotidienne;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes ;
- de comprendre globalement les échanges signés dans un groupe de personnes.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Expression corporelle

- Les yeux : - Education à utiliser les yeux comme outil d'observation pour percevoir:
 - l'expression du visage et du corps ;
 - l'enchaînement des gestes.
- Les mains : - Education au travail des mains :
 - la souplesse dans l'enchaînement des gestes;
 - l'épellation et la liaison des lettres et des chiffres.
- L'expression faciale : - Education à faire correspondre l'expression du visage avec le message émis.

4.2. Vocabulaire

- L'actualité:
 - politique;
 - économique ;
 - sociale ;
 - sportive ;
 - culturelle (journaux, magazines, livres).

- Le temps, les lieux:
 - la météorologie ;
 - l'espace,
 - le temps historique.
- Le tourisme:
 - les agences de voyage ;
 - la recherche de renseignements et la réservation ;
 - les cartes routières.
- Les nouvelles technologies :
 - les divers outils de communication (SMS, fax...) ;
 - les divers outils informatiques (PC, scanner, graveur, CD Rom...) ;
 - les technologies de communication (par Internet, vidéo-conférence...) .
- Tout autre thème jugé nécessaire en fonction des besoins du public et lié à la vie quotidienne..

4.3. GRAMMAIRE

- La localisation par le signe (place dans l'espace):
 - l'utilisation appropriée de l'espace ;
 - la situation des éléments dans les trois dimensions (place et direction).
- Le temps:
 - les signes liés aux indications de temps ;
 - les manières de signer le temps et la durée ;
 - la datation.
- La syntaxe:
 - les formes du verbe dans la phrase simple ;
 - la phrase affirmative, interrogative, négative, conditionnelle ;
 - l'articulation complexe de la phrase ;
 - les classificateurs ;
 - l'expression faciale associée à l'expression corporelle.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant, placé dans le contexte d'un atelier de communication en langue des signes, prouvera qu'il est capable au cours d'échanges avec une / des personne(s) sourde(s) et / entendant(s):

- de s'exprimer sur un sujet de la vie quotidienne;
- de comprendre globalement des échanges signés dans un groupe de personnes .

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la précision de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert qui prouvera une expérience professionnelle de 5 ans dans la pratique de la langue des signes.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.